

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN (QUÉBEC)**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Célestin, tenue le lundi, le 01<sup>er</sup> février 2021 à 20h à la caserne incendie située au 365 rue Marquis, St-Célestin.

Sont présents : M. Michaël Bergeron, maire  
MM. Jocelyn Proulx, conseiller  
Jacques Morin  
Mathieu B. Fillion  
Marco Boucher  
Daniel Vouligny  
Jean-Paul Chabot

Mme Gisèle Plourde, dir-gén

**IL Y A QUORUM**

Après la pensée, l'assemblée est ouverte.

**2021-02-14 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 01 Pensée
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Lecture et adoption des minutes de la dernière assemblée
- 04 Lecture et adoption des comptes à payer
- 05 Comité pacte rural de la municipalité
- 06 Approbation démarche effectuée concernant la nouvelle norme comptable
- 07 Résolution OTJ de Saint-Célestin
- 08 Affaires Nouvelles
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- 09 Étude de la correspondance
- 10 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Fillion, appuyé par Monsieur Marco Boucher et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

**2021-02-15 LECTURE ET ADOPTION DES MINUTES.**

Il est proposé par Monsieur Jean-Paul Chabot, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes de la dernière assemblée soient adoptées.

ADOPTÉE

**2021-02-16 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER.**

Il est proposé par Monsieur Jacques Morin, appuyé par Monsieur Daniel Vouligny et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes suivants soient payés.

Je certifie qu’il y a des crédits suffisants pour payer ces comptes.

(S)

| ADOPTÉE          |                                       |                                 |           |
|------------------|---------------------------------------|---------------------------------|-----------|
| NUMÉRO<br>CHÈQUE | NOM DU<br>FOURNISSEUR                 | DESCRIPTION                     | MONTANT   |
| 5206             | JC INFO                               | ACHAT PORTABLE ORDI INSPECT     | 1 114.11  |
| 5207             | ADMQ                                  | RENOUVELLEMENT ADMQ 2021        | 959.13    |
| 5208             | TÉLÉBEC                               | TÉLÉPHONE                       | 131.11    |
| 5209             | FQM                                   | COURS MODIFICAT REGL Q2-R22     | 231.10    |
| 5210             | ASS. CHEFS SÉCURITÉ INCENDIE QC       | COTISATION MARTIN HOULE         | 316.64    |
| 5211             | FORMULES MUNICIPALES                  | DOSSIER DEMANDE DE PERMIS       | 790.20    |
| 5212             | GISELE PLOURDE                        | FOURNITURES DE BUREAU           | 62.96     |
| 5213             | CRSBP CENTRE DU QUÉBEC,<br>LANAUDIERE | CONTRIBUTION BIBLIO 2021        | 3 774.95  |
| 5214             | LES ENTREPRISES M. BOURQUE INC.       | DÉNEIGEMENT DES RANGS           | 15 817.74 |
| 5215             | GROUPE CLR                            | LOCATION TÉLÉPAGE               | 61.75     |
| 5216             | MARTIN HOULE                          | CELLULAIRE DIRECTEUR<br>POMPIER | 58.02     |
| 5217             | JEAN-MARC LECLERC                     | 3 PERMIS X 30\$                 | 90.00     |
|                  |                                       | FRAIS CELLULAIRE                | 20.00     |
| 5218             | MINISTRE REVENU DU QUÉBEC             | REMISE MOIS JANVIER 2021        | 2 346.16  |
| 5219             | PG SOLUTIONS INC.                     | PAPETERIES CTES TAXES           | 311.87    |
| 5220             | GISELE PLOURDE                        | 2 VOY CAISSE DESJARDINS         | 24.00     |
| 5221             | RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA            | REMISE MOIS JANVIER 2021        | 909.60    |
| 5222             | RIGIDBNY                              | ORDURES & RECYCLAGES            | 3 747.92  |
| 5223             | ROY ET DIONNE INC.                    | DIÉSEL ET HUILE À MOTEUR        | 160.27    |
| 5224             | USD GLOBAL INC.                       | ACHAT 10 BACS                   | 1 235.06  |
| 5225             | VILLAGE DE ST-CÉLESTIN                | TAXES MUNICIPALES 2021          | 700.00    |
| 5226             | VILLE DE BÉCANCOUR                    | REPRISE EXAMEN POMPIER          | 270.25    |
|                  |                                       | FORMATION DE POMPIERS           | 5 536.00  |
| 3882             | JEAN-MARC LECLERC                     | SALAIRE 03 AU 09 JANVIER        | 530.40    |
| 3883             | GISELE PLOURDE                        | SALAIRE 03 AU 09 JANVIER        | 789.50    |
| 3884             | JEAN-MARC LECLERC                     | SALAIRE 10 AU 16 JANVIER        | 530.40    |
| 3885             | GISELE PLOURDE                        | SALAIRE 10 AU 16 JANVIER        | 789.50    |
| 3886             | JEAN-MARC LECLERC                     | SALAIRE 17 AU 23 JANVIER        | 530.40    |
| 3887             | GISELE PLOURDE                        | SALAIRE 17 AU 23 JANVIER        | 789.50    |
| 3888             | JEAN-MARC LECLERC                     | SALAIRE 24 AU 30 JANVIER        | 530.40    |
| 3889             | GISELE PLOURDE                        | SALAIRE 24 AU 30 JANVIER        | 789.50    |
| 3890             | JEAN-FRANÇOIS HOULE                   | SALAIRE POMPIER                 | 365.99    |
| 3891             | MARTIN HOULE                          | SALAIRE POMPIER                 | 426.67    |
| 3892             | NICOLAS BERGERON                      | SALAIRE POMPIER                 | 252.63    |
| 3893             | FRÉDÉRIC TOUPIN                       | SALAIRE POMPIER                 | 168.42    |
| 3894             | DENIS POIRIER                         | SALAIRE POMPIER                 | 216.63    |
| 3895             | ALEXANDRE BONNEAU                     | SALAIRE POMPIER                 | 84.21     |
| 3896             | DANIEL NEAULT                         | SALAIRE POMPIER                 | 144.42    |
| 3897             | PHILIPPE GUÉVIN                       | SALAIRE POMPIER                 | 157.26    |
| 3898             | SYLVAIN JUTRAS                        | SALAIRE POMPIER                 | 264.95    |
| 3899             | SYLVAIN MONTPAS                       | SALAIRE POMPIER                 | 252.63    |
| 3900             | MATHIEU B. FILION                     | SALAIRE POMPIER                 | 317.05    |
| 3901             | ALEXANRE BOURQUE                      | SALAIRE POMPIER                 | 144.42    |
| TOTAL :          |                                       |                                 | 46 743.72 |

**2021-02-17 COMITÉ DU PACTE RURAL DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la politique nationale de la ruralité vise à stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales;

CONSIDÉRANT QUE la politique nationale de la ruralité vise à soutenir l’engagement des citoyens au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la paroisse de St-Célestin doit reconduire son comité du pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE le comité du pacte rural de la municipalité de la paroisse de St-Célestin aura le mandat de présenter des projets au conseil municipal, pour ensuite que ce même conseil dépose une demande auprès du Comité de la culture et de la ruralité de la MRC de Nicolet-Yamaska afin de recevoir l'aide financière réservée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur Mathieu B. Fillion et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin nomme **Messieurs Michaël Bergeron, Jean-Paul Chabot, Maurice Morin, Daniel Vouligny, Pierre Lafrenière, Dany Bourque et Madame Gisèle Plourde** faisant partie du Comité du pacte de la ruralité de la municipalité de la paroisse de St-Célestin.

ADOPTÉE

**2021-02-18 APPROBATION DE LA DÉMARCHE EFFECTUÉE  
CONCERNANT LA NOUVELLE NORME COMPTABLE SP3260**

CONSIDÉRANT qu'à compter de l'exercice 2015, les organismes municipaux devaient appliquer une nouvelle norme comptable, soit le nouveau chapitre SP3260 – Passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public;

CONSIDÉRANT cette nouvelle norme, un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés devra être constaté dans les états financiers de tout organisme municipal pour les sites contaminés répondant aux critères énumérés à la note d'information du MAMOT;

CONSIDÉRANT que tous les immeubles appartenant à la Municipalité de Saint-Célestin ont été recensés sur une liste avec les informations suivantes :

**Matricule : 8620-80-9683**

**Adresse : 365 rue Marquis, St-Célestin (Québec) J0C 1G0**

**Lot # 5998056 situé en zone commercial (Caserne incendie)**

**Matricule : 8621-74-0097**

**Adresse : 220 rue Jean-Clermont, St-Célestin (Québec) J0C 1G0**

**Lot # 5997261 (Partie de terrain loué à la Compagnie Vidéotron inc.)  
situé en zone commercial et industriel**

CONSIDÉRANT qu'une recherche de documents a été effectuée par la directrice générale pour chacun des dossiers afin de déterminer l'existence possible d'avis, de correspondance ou d'évaluation d'expert aux fins de trouver les sites de contamination potentiels parmi les propriétés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que suite aux recherches menées par la directrice générale, aucun document sur l'existence d'un site potentiellement contaminé a été recensé;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun indice d'un site potentiellement contaminé à l'égard des usages antérieurs aux propriétés recensées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jean-Paul Chabot  
Appuyée par le conseiller Marco Boucher  
Il est résolu;

QUE le Conseil approuve la démarche de la directrice générale aux fins de recenser la documentation pour chacune des propriétés de la Municipalité sur l'existence d'un site potentiellement contaminé.

QUE le Conseil de la municipalité de St-Célestin approuve la liste des immeubles indiquant l'utilisation actuelle et antérieure, datée du 01 février 2021 et conclu que la Municipalité n'a pas de site potentiellement contaminé.

ADOPTÉE

### **2021-02-19 BIBLIO ST-CÉLESTIN**

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque de St-Célestin a dû fermer pendant environ 2 mois, suite au virus COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 1 873.00\$ en salaire pour l'année 2020 n'a pas été utilisé ainsi qu'un montant de 92.00\$ en transport, donc un montant de 982.50\$ pour la municipalité de la paroisse de St-Célestin;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jocelyn Proulx  
Appuyée par le conseiller Marco Boucher  
Il est résolu;

QUE la municipalité de la paroisse de St-Célestin demande à la Bibliothèque de St-Célestin de verser la somme de 982.50\$ à Madame Lisa Lafond, ex-coordonnatrice de la Biblio pour son temps bénévole qu'elle consacre pour l'année 2021 au sein de la Bibliothèque de St-Célestin et de l'OTJ de St-Célestin.

ADOPTÉE

### **AFFAIRES NOUVELLES (Louis-Gabriel Toupin)**

Pour faire suite au courriel de Monsieur Louis-Gabriel Toupin, nous avons envoyé un courriel au parrain de la Sûreté du Québec qui s'occupe de notre territoire, nous lui demandons une surveillance policière aux heures des autobus scolaire particulièrement dans le rang St-Joseph et aussi, une surveillance policière pour les automobilistes qui circulent sur cette route.

En ce qui concerne, de mettre une ligne double empêchant les dépassements sur cette partie du rang St-Joseph... Jean-Marc Leclerc (inspecteur) va contacter le Ministère des transports pour connaître la loi pour le lignage des rangs et si la loi, nous le permet, cet été, lors du lignage des rangs nous feront le nécessaire.

### **2021-02-20 ACHAT AMEUBLEMENT**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la paroisse de St-Célestin a loué les locaux du Presbytère de St-Célestin au 510 rue Marquis à partir du 01<sup>er</sup> mai 2021;

CONSIDÉRANT que présentement ces locaux sont occupés par la municipalité du Village de St-Célestin;

CONSIDÉRANT que l'ameublement qui se trouve dans ces locaux est à vendre;

CONSIDÉRANT que le conseil du Village de St-Célestin demande 12 000\$ pour le mobilier qui aménage les bureaux de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marco Boucher, appuyé par le conseiller Mathieu B. Filion et il est résolu;

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin est d'accord d'acquérir l'ameublement du Village de St-Célestin au montant de 12 000\$ plus taxes.

Description du mobilier vendu :

- Bureau + comptoir de la réception + 1 chaise de travail + 2 chaises visiteurs ;
- Dessus des classeurs noirs;
- Bureau de la directrice + 1 chaise de travail + 2 chaises visiteurs + étagères;
- Bureau de l'inspecteur + chaise visiteur;
- Table de conférence + 10 chaises;
- 9 chaises dans la salle du conseil;
- Coffre-fort;
- Frigo + micro-ondes + table à café;
- Air climatisée murale;
- Stores, rideaux;
- Vanité de salle de bain;
- Tuyauterie de balayeuse centrale;
- Tapis extérieurs.

ADOPTÉE

### **2020-02-21 CONSTAT D'INFRACTION FERME ASTON**

CONSIDÉRANT QUE Ferme Aston a demandé un permis de démolition d'une grange situé sur le lot 5 997 182 du rang St-Joseph à St-Célestin;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Aston devait transporter tous les résidus à un site d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QU'avant d'allumer tout feu en plein air, toute personne doit obtenir un permis du directeur du SSI;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Aston n'était pas autorisé à allumer un feu pour détruire les déchets de démolition;

CONSIDÉRANT QU'il est interdit de faire brûler des déchets de toute nature, tels que les déchets de démolition ou le bois qui a été traité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jacques Morin, appuyé par Monsieur Marco Boucher et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin autorise le directeur en prévention incendie à émettre un constat d'infraction à Ferme Aston pour cette infraction décrite ci-dessus.

ADOPTÉE

### **2021-02-22 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Paul Chabot, APPUYÉ par Monsieur Jocelyn Proulx et résolu à l'unanimité :

QUE la session soit levée à 21 h 35.

ADOPTÉE

(S)

---

MICHAËL BERGERON, MAIRE

(S)

---

GISÈLE PLOURDE, DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, Michaël Bergeron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(S)

---

Michaël Bergeron, maire

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites, savoir :

Résolution : 2021-02-16 (Comptes à payer)

Et j'ai signée, ce 01 février 2021

(S)

Gisèle Plourde  
Directrice-générale